

Décret présidentiel n° 2017-247 du 25 novembre 2017, portant nomination de deux membres du gouvernementⁱ

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 89,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu la délibération de l'assemblée des représentants du peuple en date du 24 novembre 2017, portant octroi de confiance aux deux membres du gouvernement.

Prend le décret présidentiel dont la teneur suit :

Article premier – Sont nommés Messieurs :

- Imed Hammami : ministre de la santé,
- Slim Feryani : ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises,

Art. 2 – Le présent décret présidentiel sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 25 novembre 2017.

ⁱ Traduction non officielle.